

Déménagement : aménagement et réduction du temps de travail

08 DÉCEMBRE 2021



Sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés des entreprises du transport de déménagement compris dans le champ d'application de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport, les stipulations de l'[avenant n° 4 du 15/05/2019](#) à l'accord-cadre du 23/08/2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport de déménagement.

[Consulter l'arrêté](#)

[Consulter l'avenant](#)